

Mentque-Nortbécourt
Autrement

Le journal de la commune

n° 1 Septembre 2026

Édito de Madame la Mairesse



Chères habitantes, chers habitants,

Élue depuis le 15 mars 2026, notre équipe investie et motivée a pris place au sein de la Mairie de Mentque-Nortbécourt.

C'est, le cœur à l'ouvrage, que nous entamons cette mandature, conscients de la confiance que vous nous avez accordée et de la responsabilité qui en découle.
Nous sommes désormais vos interlocuteurs privilégiés.

C'est avec beaucoup de responsabilité et de détermination que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions. Cette nouvelle étape est pour nous synonyme de renouveau, mais aussi d'une volonté forte : celle d'œuvrer pour la commune, au service de l'ensemble de ses habitants.

Le mandat qui s'ouvre constitue une mission exigeante. Nous l'avons abordé avec rigueur, honnêteté, sincérité et respect, valeurs qui guideront notre action au quotidien. Nous sommes pleinement conscients des attentes qui s'expriment et de la responsabilité qui est la nôtre pour préparer l'avenir de notre commune.

Cette première année est avant tout une année de prise en main du mandat. Elle nous permet de prendre le temps nécessaire pour comprendre le fonctionnement de la collectivité, dresser un état des lieux précis et effectuer une analyse approfondie des dossiers en cours. Cette période de réflexion et de prise de recul est indispensable pour prendre des décisions utiles, réalistes et durables.

Dans un contexte où les finances publiques nécessitent une vigilance constante, nous portons une attention particulière à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Gérer les finances communales avec sérieux, c'est préserver nos capacités d'action et permettre à la commune d'investir dans les projets qui répondent réellement aux besoins de ses habitants.

Nous souhaitons ainsi avancer avec méthode. Toutes les décisions ne peuvent être prises simultanément : il nous appartient d'établir une priorisation des projets, en tenant compte de leur pertinence, de leur urgence, de leur coût et des capacités financières de la commune. Nos choix seront donc réfléchis, concertés lorsque cela sera nécessaire, et guidés par l'intérêt général.

Notre ambition est simple : construire progressivement un avenir serein pour notre commune, préserver ce qui fait sa richesse et améliorer, chaque fois que cela est possible, le quotidien de celles et ceux qui y vivent.

Nous voulons une commune dynamique, attentive à chacun, capable de préparer l'avenir tout en restant fidèle à son identité. Une commune où les services, le cadre de vie, la solidarité et le lien entre les habitants occupent toute leur place.
Ensemble, avec responsabilité et confiance, nous voulons faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, aujourd'hui comme demain.

Je vous remercie pour votre confiance et vous assure de l'engagement de toute l'équipe municipale au service de notre commune.

Sylvie Hirardot
Mairesse de Mentque-Nortbécourt

Fermeture de la garderie de Nortbécourt

Le Conseil Municipal a pris la décision, après une analyse approfondie, de fermer la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2026. Cette mesure, bien que difficile, s'impose comme une réponse nécessaire face à une fréquentation en constante diminution ces dernières années.

Cette évolution reflète une réalité que nous ne pouvons ignorer : les besoins des familles ont changé, et les modes de garde se sont diversifiés. Dans ce contexte, maintenir un service sous-utilisé reviendrait à mobiliser des ressources humaines et financières qui pourraient être mieux employées au service d'autres projets utiles à notre commune.

Notre priorité reste d'offrir des services adaptés, de qualité et accessibles à tous. Cette décision nous permettra de recentrer nos efforts sur des solutions plus en phase avec les attentes actuelles, tout en garantissant une gestion responsable des deniers publics.

Nous comprenons que cette annonce puisse susciter des interrogations. C'est pourquoi nous restons à votre disposition pour échanger sur les alternatives existantes et vous accompagner dans cette transition.

Bilan et perspectives pour les festivités communales

À l'aube de notre mandat, nous avons choisi de nous accorder une année de réflexion afin d'appréhender pleinement l'organisation des différentes manifestations qui rythment la vie de notre commune. Dans cette optique, nous avons pris la décision de ne pas organiser la ducasse cette année.

Cette pause nous permettra de repenser nos événements pour insuffler une nouvelle dynamique à notre village et renforcer son attractivité. Plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude pour l'année prochaine, avec l'ambition de créer des moments de convivialité et de partage pour tous les habitants.

Parmi les initiatives envisagées figurent un repas champêtre au Moulin, un apéritif dînatoire à Nortbécourt, ainsi qu'une journée ou une soirée festive à Mentque.

Ces propositions, encore en discussion, visent à diversifier les animations et à célébrer ensemble les richesses de notre territoire.

Matinées citoyennes

Trois matinées citoyennes pour prendre soin de nos cimetières.



Les samedis 9, 23 et 30 mai, la Municipalité de Mentque-Nortbécourt a organisé trois matinées citoyennes consacrées à l'entretien des cimetières de Mentque et de Nortbécourt.

À cette occasion, une dizaine d'habitants, accompagnés d'élus municipaux, ont répondu présents pour consacrer quelques heures à l'entretien de ces lieux de mémoire et de recueillement.

Munis de gants et d'outils, les bénévoles ont participé activement aux différents travaux nécessaires à la bonne tenue des cimetières : désherbage, entretien des allées et des abords, taille et nettoyage des espaces végétalisés, ainsi que ramassage des déchets et des végétaux.

Au-delà du travail réalisé, ces matinées ont surtout été l'occasion de partager un moment convivial entre habitants et élus, dans une ambiance simple et chaleureuse. Chacun, à son niveau, a contribué à améliorer l'entretien de ces espaces communaux qui occupent une place particulière dans la vie de notre village.

La Municipalité tient à remercier sincèrement l'ensemble des habitants bénévoles qui ont donné de leur temps, ainsi que les élus ayant participé à ces opérations.

L'entretien d'un cimetière ne se résume pas à une simple question de propreté. C'est aussi une manière de préserver un lieu de mémoire, de respect et de recueillement, auquel de nombreuses familles de la commune sont attachées.

Ces trois matinées ont ainsi démontré que, lorsque les habitants et la Municipalité unissent leurs efforts, quelques heures de mobilisation permettent de réaliser un travail important au bénéfice de toute la commune.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre implication dans la vie de notre village.



Réunions de travail pour faire avancer les projets de la commune

Des réunions de travail et des commissions organisées chaque mois

Lorsque l'on parle de la vie municipale, on pense naturellement aux réunions du **Conseil municipal**. Pourtant, une grande partie du travail réalisé par les élus se déroule en dehors de ces séances.

Afin d'assurer un **suivi régulier des dossiers et des projets de la commune**, des **réunions mensuelles de travail** sont organisées. Des **réunions de commissions mensuelles** viennent également compléter ce travail.

Ces rendez-vous réguliers permettent aux élus de se retrouver chaque mois pour faire le point sur les dossiers en cours, examiner les nouveaux sujets et préparer les décisions qui pourront ensuite être présentées au Conseil municipal.

Un rendez-vous pour avancer



Les réunions mensuelles de travail sont l'occasion de faire un point précis sur l'actualité de la commune :

- **suivi des travaux et de l'entretien des bâtiments ;**
- **voirie et sécurité ;**
- **finances et dépenses communales ;**
- **écoles et services aux habitants ;**
- **espaces verts et cimetières ;**
- **projets et investissements à venir ;**
- **vie associative et manifestations ;**
- **dossiers administratifs en cours ;**
- **questions et préoccupations rencontrées dans la commune.**

Chaque mois, les dossiers avancent, sont étudiés, discutés et préparés.

Ce fonctionnement permet également d'éviter que les sujets ne soient abordés uniquement au moment des réunions du Conseil municipal.

Des commissions pour approfondir les dossiers

Les **commissions municipales**, réunies également régulièrement, permettent de consacrer davantage de temps à certains domaines ou projets.

Elles offrent aux élus la possibilité d'étudier les dossiers plus en profondeur, de rechercher des solutions, de comparer différentes propositions et de préparer les orientations qui pourront ensuite être soumises au Conseil municipal.

Informer et consulter l'ensemble du Conseil

Ces réunions mensuelles ont aussi un objectif essentiel : **permettre à tous les membres du Conseil municipal d'être informés des dossiers en cours et de participer aux échanges.**

Même lorsqu'une décision ne nécessite pas immédiatement un vote, il est important que les élus puissent connaître l'avancement des projets, poser leurs questions, faire part de leurs remarques et être associés à la réflexion.

Cette organisation favorise ainsi un **travail collectif et régulier**, au service de la commune.

Le Conseil municipal se réunit pour prendre les décisions qui relèvent de sa compétence. Mais ces décisions sont souvent le résultat d'un travail préparatoire réalisé en amont.

Réunion après réunion, mois après mois, les élus travaillent sur les dossiers qui permettent de faire avancer la commune.

Mieux comprendre le rôle de chacun au sein de la commune

Qui fait quoi dans une commune ? Le fonctionnement d'une mairie peut parfois sembler complexe, et les rôles respectifs du maire, des adjoints, des conseillers municipaux et des agents administratifs ne sont pas toujours bien connus.



C'est pourquoi nous avons souhaité intégrer dans ce journal plusieurs **fiches « métiers »** permettant de présenter simplement et clairement les missions de chacun.

Vous découvrirez ainsi le rôle du **maire**, des **adjoints au maire**, des **conseillers municipaux** ainsi que celui de la **secrétaire générale de mairie**, chacun intervenant dans le fonctionnement quotidien et la gestion de la commune, avec des responsabilités et des missions différentes.

Ces fiches ont pour objectif de **mieux comprendre l'organisation municipale**, de savoir qui intervient dans les différentes décisions et de mieux appréhender le travail réalisé au quotidien au service des habitants.

Une manière simple de rendre l'action municipale plus lisible et de renforcer le lien entre **la mairie, les élus, les agents et les habitants**.

QUELLES SONT LES FONCTIONS DU MAIRE ?



EXÉCUTIF DE LA COMMUNE

- Il exécute les délibérations du conseil municipal
- Il exerce des pouvoirs délégués par le conseil municipal

IL DISPOSE DE POUVOIRS PROPRES

- Chef de l'administration communale
- Chargé de la police administrative
- Capacité à délivrer des permis de construire

- Il prend des arrêtés municipaux
- Il représente la commune en justice

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

- Il est officier de l'état civil (naissances, mariages, décès)
- Il est officier de police judiciaire
- Il organise les élections
- Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales
- Il est chargé du recensement citoyen
- Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

AU SERVICE DE SA COMMUNE ET DE SES HABITANTS !

UN MAIRE, 1001 MISSIONS AU QUOTIDIEN !

À QUOI SERVENT LES ADJOINTS AU MAIRE ?

(et que font-ils vraiment ?)



Dans notre commune, le maire ne travaille pas seul.
Il est aidé par des **adjoints au maire**, élus par le conseil municipal.
Leur rôle : **assister le maire, gérer des dossiers** au quotidien et le **remplacer** si besoin.

1 UN ADJOINT, C'EST D'ABORD UN ÉLU QUI A UN « PORTEFEUILLE »

Le maire confie à chaque adjoint un ou plusieurs domaines (on appelle cela une délégation). Exemples concrets :

ADJOINT AUX TRAVAUX / VOIRIE

- → suit les chantiers (réfection d'un trottoir, éclairage public, entretien des bâtiments communaux) ;
- → rencontre les entreprises, vérifie les devis, suit l'avancement des travaux.

ADJOINT À L'URBANISME

- → examine les demandes de permis de construire ou de déclaration préalable ;
- → veille au respect des règles d'urbanisme et répond aux questions des habitants.

ADJOINT AUX FINANCES / BUDGET

- → prépare, avec le maire et les services, le budget de la commune ;
- → suit les dépenses (école, cantine, associations, voirie) et propose des arbitrages.

ADJOINT À LA VIE ASSOCIATIVE, AUX FÊTES, À LA CULTURE

- → aide les associations (subventions, mise à disposition de salles, événements) ;
- → organise ou coordonne les manifestations (fête du village, commémorations, animations).

ADJOINT À L'ACTION SOCIALE, À LA SOLIDARITÉ, À LA PETITE ENFANCE

- → travaille sur les aides locales, la cantine, les tarifs selon les revenus, les projets pour les seniors ou les familles.

ADJOINT À L'ÉDUCATION, À LA JEUNESSE, AUX SPORTS

- → suit les projets dans les écoles, les activités pour les jeunes, les équipements sportifs, les relations avec les clubs.

Chaque adjoint
rencontre les habitants, écoute les besoins, **prépare des propositions** et les présente au maire et au conseil municipal.



2 LES ADJOINTS PEUVENT SIGNER CERTAINS ACTES AU NOM DU MAIRE

Dans leur domaine, le maire peut leur donner une délégation de signature. Cela veut dire que, par exemple :

- un adjoint à l'urbanisme peut signer **certains courriers et arrêtés** liés aux permis de construire ;
- un adjoint aux travaux peut signer **des devis, des marchés** ou des autorisations dans la limite de sa délégation.

Le maire reste toujours responsable de ces actes, mais cela permet d'aller plus vite et de partager la charge de travail.

3 EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DU MAIRE, UN ADJOINT LE REMPLACE

Si le maire est absent, malade, ou empêché, c'est un **adjoint** qui assure l'intérim, dans l'ordre de nomination (le premier adjoint en premier).



Pendant cette période, l'adjoint qui remplace le maire :

- préside le conseil municipal si nécessaire ;
- signe les actes courants (autorisations, courriers officiels, décisions d'administration quotidienne) ;
- représente la commune dans les réunions (intercommunalité, préfecture, etc.).

Il ne prend pas de grandes décisions nouvelles, mais il assure la continuité du service public et la gestion courante.

4 DANS LES PETITES COMMUNES, LES ADJOINTS FONT AUSSI BEAUCOUP DE « TERRAIN »



- répondre aux appels et messages des habitants ;
- visiter un chantier ou un équipement (école, salle des fêtes, terrain de sport) ;
- participer à une réunion d'association ou de quartier ;
- préparer un dossier pour le conseil municipal (notes, chiffres, propositions) ;
- rédiger des textes pour le bulletin municipal ou les réseaux sociaux ;
- aider à l'organisation d'un événement (fête, commémoration, animation).

En résumé

Les adjoints sont vos élus de proximité.
Ils agissent au quotidien pour améliorer votre cadre de vie, répondre à vos besoins et faire avancer notre commune !

LE RÔLE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**Un conseiller municipal est un élu de la commune.
Il participe aux décisions prises par le conseil municipal
et représente les habitants.
Mais être conseiller municipal, ce n'est pas seulement
être présent aux réunions et voter. C'est aussi s'informer,
se former, réfléchir, proposer et participer à la vie de la commune.**

1 PARTICIPER AUX DÉCISIONS



Le conseiller municipal participe aux séances du conseil municipal et vote les décisions de la commune.

Exemple : voter le budget, décider de rénover une salle communale, créer une aire de jeux ou réaliser des travaux de voirie.

2 DONNER SON AVIS ET FAIRE DES PROPOSITIONS



Il peut poser des questions, exprimer son point de vue et proposer des solutions.

Exemple : proposer d'améliorer l'éclairage d'une rue, de soutenir une association ou de créer une nouvelle animation pour les habitants.

3 PARTICIPER AUX COMMISSIONS MUNICIPALES



Il peut participer aux commissions qui travaillent sur différents sujets avant leur présentation au conseil municipal.

Exemple : commission finances, voirie, écoles, associations, bâtiments ou environnement.

4 ÊTRE À L'ÉCOUTE DES HABITANTS



Le conseiller municipal est aussi un intermédiaire entre les habitants et la commune.

Exemple : un habitant signale un problème de stationnement, d'éclairage ou de voirie. Le conseiller peut faire remonter cette préoccupation à l'équipe municipale.

5 SE FORMER POUR EXERCER SON MANDAT AVEC DISCERNEMENT



Un conseiller municipal doit chercher à comprendre le fonctionnement et la gestion d'une commune.
Se former sur le budget, les compétences de la commune, les règles administratives, l'urbanisme ou encore les marchés publics permet de mieux comprendre les dossiers et de voter en connaissance de cause.

UN ÉLU BIEN INFORMÉ EST UN ÉLU CAPABLE D'EXERCER SON JUGEMENT DE MANIÈRE ÉCLAIRÉE.

6 PARTICIPER À LA VIE DE LA COMMUNE



Le conseiller municipal représente également la commune lors de ses moments importants. Il peut participer aux commémorations, aux cérémonies officielles, aux vœux du maire, aux inaugurations et aux événements municipaux.
Ces moments permettent aussi de rencontrer les habitants et de faire vivre le lien entre les élus et la population.

7 ATTENTION : LE CONSEILLER MUNICIPAL N'EST PAS LE MAIRE



Être conseiller municipal ne donne pas automatiquement le pouvoir de décider seul.
Un conseiller municipal ne peut pas, simplement parce qu'il est élu, donner des ordres aux agents municipaux, engager une dépense ou prendre une décision au nom de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE COLLECTIVEMENT DANS LES DOMAINES QUI RELÈVENT DE SA COMPÉTENCE. LE MAIRE EXERCE SES PROPRES POUVOIRS ET MET NOTAMMENT EN ŒUVRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

EN RÉSUME



Le conseiller municipal :
s'informe → se forme → écoute → réfléchit → propose → débat → vote → participe à la vie de la la commune.

ÊTRE CONSEILLER MUNICIPAL, C'EST PARTICIPER ACTIVEMENT À LA GESTION DE SA COMMUNE ET PRENDRE PART AUX DÉCISIONS DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

Un métier essentiel, au cœur de nos communes

Depuis 2020, la presse, les fiches métiers et les textes officiels montrent surtout que les secrétaires de mairie sont des agents polyvalents au cœur du fonctionnement communal, avec une charge de travail très large.

Depuis 2024, l'appellation officielle **"SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE"** dans les communes concernées

DES MISSIONS TRÈS VARIÉES AU SERVICE DE TOUS

- ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC
- ÉTAT CIVIL
- PRÉPARATION DES CONSEILS MUNICIPAUX ET RÉDACTION DES ACTES
- URBANISME
- BUDGET, COMPTABILITÉ ET SUIVI DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
- RESSOURCES HUMAINES ET PAIE
- PRÉPARATION ET ORGANISATION DES ÉLECTIONS
- GESTION DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS, DES DEMANDES D'USAGERS ET DES SUBVENTIONS
- APPUI JURIDIQUE ET VEILLE RÉGLEMENTAIRE AUPRÈS DU MAIRE ET DES ÉLUS



CE QUE LES SOURCES DISENT DU MÉTIER

- Le secrétaire général de mairie est le principal collaborateur du maire.
- Il est souvent le premier interlocuteur des administrés.
- Il assure un rôle administratif, juridique, financier et joue un rôle d'interface essentiel avec les habitants.
- Ce métier dépasse largement le simple secrétariat.

ÉVOLUTION DEPUIS 2020

- Montée en visibilité du métier
- Appels à revalorisation et à meilleure reconnaissance
- Transformation progressive du cadre statutaire

→ **Depuis 2024 :** appellation officielle "secrétaire général de mairie"

DES QUALITÉS HUMAINES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LOYAUTÉ
Collaborateur de confiance du maire et des élus, il agit dans l'intérêt exclusif de la collectivité et du service public.

PÉDAGOGIE
Il explique, accompagne et aide les élus et les habitants à comprendre les règles et les procédures.

ADAPTABILITÉ
Chaque commune est unique ! Il sait s'adapter aux situations, aux imprévus et aux évolutions réglementaires.

PSYCHOLOGIE
À l'écoute des élus comme des habitants, il fait preuve de tact, de diplomatie et de sens relationnel au quotidien.

RIGUEUR ET DISCRÉTION
Il garantit la qualité des actes, la sécurité juridique et la confidentialité des informations.

SENS DU SERVICE PUBLIC
Il assure la continuité du service public, avec engagement et sens des responsabilités, au service de tous les habitants.

À retenir

Le secrétaire général de mairie est un pilier du fonctionnement communal. Sans lui, rien ne tient !

Merci à celles et ceux qui exercent ce métier indispensable.

RECONNAÎTRE LEUR ENGAGEMENT, LEUR DONNER LES MOYENS ET LES CONSIDÉRER À LEUR JUSTE VALEUR, C'EST RENFORCER NOS COMMUNES ET LE LIEN ENTRE LES ÉLUS ET LES HABITANTS.

> *« Un métier polyvalent, exigeant et humain, au cœur de la vie communale. »*

Notre équipe municipale

Au service de notre commune

Sylvie HIRARDOT — La Mairesse

Frédéric URBANAC — 1er Adjoint

Sophie COLIN — 2e Adjoint

Joëlle GRIÈRE — Conseiller municipal

Patrick COURQUIN — Conseiller municipal

Francine VINCENT — Conseiller municipal

Freddy DIERS — Conseiller municipal

Daniel SAMEZ — Conseiller municipal

Benoît OBERT — Conseiller municipal

Anne-Sophie LEROY — Conseiller municipal

Bernard CARON — Conseiller municipal

Aurélie LEURETTE — Conseiller municipal

Christian TERNINCK — Conseiller municipal

Sylvain TACCOËN — Conseiller municipal

Caroline OGEZ — Conseiller municipal

Listes des Commissions

VOIRIES
Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC, Patrick COURQUIN, Bernard CARON

BÂTIMENTS URBANISME ENVIRONNEMENT
Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC, Anne-Sophie LEROY, Freddy DIERS, Aurélie LEURETTE

INFORMATION/ COMMUNICATION
Sylvie HIRARDOT, Sophie COLIN, Anne-Sophie LEROY

CIMETIÈRES
Sylvie HIRARDOT, Sophie COLIN, Francine VINCENT, Daniel SAMEZ

FINANCES BUDGET
Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC, Aurélie LEURETTE, Christian TERNINCK

APPELS D'OFFRES
Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC, Anne-Sophie LEROY

ÉCOLES
Sylvie HIRARDOT, Sophie COLIN, Francine VINCENT, Aurélie LEURETTE

CAPSO
Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC

PNR
Sylvie HIRARDOT

EAUX POTABLES / DÉFENSE INCENDIE
Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC, Patrick COURQUIN

FDE/ CNAS
Sylvie HIRARDOT, Isabelle LEGROS (agent délégué pour le CNAS)

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
Frédéric URBANAC

CORRESPONDANT SÉCURITE ROUTIÈRE
Patrick COURQUIN

CORRESPONDANT DÉFENSE
Benoît OBERT

LISTES ÉLECTORALES
Joelle GRIÈRE, Francine VINCENT, Aurélie LEURETTE, Christian TERNINCK, Sylvain TACCOËN

COMMISSION DES IMPÔTS - CCID
PRÉSIDENTE : Sylvie HIRARDOT

TITULAIRES : Patrick COURQUIN, Benoît OBERT, Sophie COLIN, Andrée CARPENTIER, Freddy DIERS, Francine VINCENT

SUPPLÉANTS : Anne-Sophie LEROY, Aurélie LEURETTE, Jean-Marie BECLIN, Jean-Pierre LECLERCQ, Ludovic GOIDIN, Daniel SAMEZ

Végétaliser nos cimetières : pour des lieux de mémoire plus naturels et plus faciles à entretenir

La commune mène actuellement une réflexion sur la végétalisation progressive de ses cimetières. Cette démarche vise à améliorer le cadre de ces lieux de mémoire tout en facilitant leur entretien.

Un entretien plus simple et plus efficace

L'entretien des cimetières nécessite aujourd'hui de nombreuses interventions, notamment pour limiter les herbes indésirables dans les allées et entre les sépultures. Ces opérations mobilisent une part importante du temps de l'agent communal.

La végétalisation de certaines zones permettrait de réduire les besoins en désherbage et de concentrer les interventions sur les secteurs qui nécessitent réellement un entretien. Le temps ainsi dégagé pourrait être consacré à d'autres missions communales.

L'objectif n'est évidemment pas de laisser les cimetières sans entretien, mais de mettre en place une végétation choisie, maîtrisée et adaptée aux lieux.

Un environnement plus agréable

La présence de végétation permettra également d'apporter davantage de verdure et d'harmonie dans les cimetières, tout en conservant des cheminements accessibles et des espaces parfaitement entretenus.

Cette démarche présente aussi un intérêt environnemental : les espaces végétalisés peuvent favoriser la biodiversité, faciliter l'infiltration de l'eau de pluie et contribuer à limiter l'effet des fortes chaleurs.

Une démarche progressive

Le projet est encore en cours de réflexion. Les aménagements seront étudiés en fonction de la configuration des cimetières, de l'accessibilité des sépultures, des contraintes d'entretien et du respect indispensable au recueillement des familles.

Pourquoi végétaliser ?

- Moins de désherbage
- Un temps de travail mieux utilisé
- Davantage de biodiversité
- Une meilleure infiltration de l'eau
- Plus de fraîcheur en période chaude
- Un cadre plus apaisant pour les visiteurs

À RETENIR

Végétaliser ne signifie pas laisser les cimetières à l'abandon. Il s'agit de faire évoluer leur entretien pour le rendre plus efficace, tout en préservant des lieux propres, dignes et agréables pour les familles.

Reprise des sépultures en état d'abandon

Afin de préserver la qualité et la bonne tenue de nos cimetières, la Commune poursuit sa réflexion concernant la **reprise des sépultures dites « abandonnées » ayant fait l'objet d'une procédure de reprise**.



Encadrée par la réglementation, cette démarche permet à la Commune de reprendre certaines concessions dont l'état d'abandon a été officiellement constaté. Elle contribue à **maintenir un cimetière entretenu, sécurisé et respectueux de ce lieu de mémoire**.

Afin d'évaluer le coût de cette opération, **plusieurs sociétés spécialisées ont été sollicitées pour établir des devis**. Ces consultations permettront d'étudier les différentes possibilités avant toute décision.

Cette opération permettra notamment de **libérer des emplacements devenus disponibles**, d'améliorer l'organisation des espaces et de garantir un entretien plus harmonieux du cimetière, dans le respect des obligations réglementaires et des défunts.

La Commune souhaite avancer de manière **progressive, responsable et transparente**, en tenant compte des contraintes financières et de la nécessité de préserver dignement ces lieux de recueillement.

Des aménagements pensés pour le recueillement

Dans le cadre de la réflexion menée sur l'avenir et l'aménagement de nos cimetières, plusieurs projets sont également **à l'étude**, afin de répondre aux besoins des familles et d'accompagner l'évolution des pratiques funéraires.

Parmi les aménagements envisagés :

- **La création d'un jardin du souvenir**, espace dédié et végétalisé permettant aux familles qui le souhaitent de disperser les cendres de leurs proches ;
- **La mise en place d'un colombarium**, offrant des emplacements adaptés au dépôt des urnes funéraires.

Ces aménagements seront étudiés afin de **s'intégrer harmonieusement dans l'environnement existant**, avec pour objectif de faire de nos cimetières des lieux dignes, entretenus et accueillants, propices au **recueillement dans un cadre agréable et apaisant**.

Ces projets restent à ce stade à l'étude et feront l'objet d'une réflexion sur leur faisabilité, leur coût et leur mise en œuvre.

Vigilance et solidarité lors des fortes chaleurs

Pendant les épisodes de fortes chaleurs de cette année, les élus se sont mobilisés pour aller à la rencontre des personnes les plus vulnérables de la commune.

Ces visites ont permis de **prendre des nouvelles, de s'assurer que chacun disposait des conditions nécessaires pour bien vivre ces périodes de chaleur et de rappeler les bons gestes de prévention** : boire régulièrement, maintenir son logement au frais et éviter les efforts aux heures les plus chaudes.

Au-delà de la prévention, cette démarche témoigne de l'importance de la **solidarité et de l'attention portée aux habitants**, particulièrement lors des épisodes climatiques exceptionnels.

Registre communal des personnes vulnérables : pensez à vous inscrire

Un dispositif encore trop peu connu dans notre commune

Depuis maintenant deux ans, la commune de Mentque-Nortbécourt a mis en place un registre communal des personnes vulnérables ou isolées. Pourtant, à ce jour, aucune personne ne s'est inscrite sur ce registre.

La municipalité souhaite donc rappeler l'existence de ce dispositif, qui peut être particulièrement utile en cas de situation exceptionnelle : **canicule, grand froid, événement climatique majeur, épidémie** ou toute autre situation nécessitant une intervention rapide auprès des personnes les plus fragiles.

À quoi sert ce registre ?



Ce registre permet à la commune d'identifier les personnes qui pourraient avoir besoin d'une attention ou d'une aide particulière en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

L'objectif est simple : pouvoir prendre rapidement contact avec les personnes inscrites, s'assurer qu'elles vont bien et, si nécessaire, faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux.

Il s'adresse notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou aux personnes particulièrement isolées vivant à domicile.

L'inscription sur ce registre est entièrement volontaire et facultative. Elle peut être effectuée par la personne concernée ou par un proche, avec son accord.

Les informations recueillies sont confidentielles et leur utilisation est strictement limitée à la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte et d'urgence.

Il ne s'agit donc pas d'un fichier destiné à un usage administratif courant, mais d'un outil de prévention et de protection, permettant à la commune de mieux accompagner ses habitants les plus vulnérables lorsqu'une situation exceptionnelle survient.

Pourquoi s'inscrire ?

Personne n'est à l'abri d'une situation dans laquelle une aide ponctuelle pourrait devenir nécessaire. Une personne âgée vivant seule, une personne en situation de handicap ou simplement une personne isolée peut, par exemple, rencontrer des difficultés importantes lors d'une période de forte chaleur ou d'un événement climatique exceptionnel.



Être inscrit, c'est permettre à la commune de savoir que vous pourriez avoir besoin d'une attention particulière et de pouvoir vous contacter rapidement.

La démarche ne prend que quelques minutes et il suffit de compléter la fiche de recensement disponible en mairie ou sur le site internet de la commune, puis de la déposer en mairie.

N'attendez pas qu'une situation d'urgence survienne pour vous faire connaître.

Après deux années d'existence, l'absence d'inscription montre surtout que ce dispositif reste encore méconnu.

La commune invite donc les personnes concernées, mais également leurs familles, voisins ou proches, à relayer cette information.

3 minutes pour s'inscrire peuvent permettre, le moment venu, une intervention plus rapide et mieux adaptée.

Rétablir le réseau incendie rue d'Amont et rue de la Coudrée : une priorité pour la sécurité de tous



La sécurité des habitants constitue une responsabilité essentielle de la commune. Dans ce cadre, la **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)** joue un rôle indispensable : elle permet aux sapeurs-pompiers de disposer, en cas de sinistre, de points d'eau suffisamment proches et adaptés pour alimenter leurs véhicules d'intervention.

À Mentque-Nortbécourt, le réseau incendie desservant **la rue d'Amont et la rue de la Coudrée** doit aujourd'hui être rétabli afin de garantir une défense incendie conforme aux exigences réglementaires et adaptée aux habitations concernées.

Une obligation pour la commune

La réglementation française confie aux communes la responsabilité du service public de défense extérieure contre l'incendie. Le maire doit notamment veiller à ce que les points d'eau incendie soient disponibles, accessibles et opérationnels.

Dans le Pas-de-Calais, cette obligation s'inscrit dans le **Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)**, qui définit les besoins en eau, l'implantation des points d'eau et les conditions nécessaires pour assurer efficacement la protection des secteurs concernés.

Il ne s'agit donc pas simplement d'améliorer un équipement existant : **la commune doit s'assurer que les moyens de défense contre l'incendie permettent effectivement aux services de secours d'intervenir dans de bonnes conditions.**

Pourquoi intervenir rue d'Amont et rue de la Coudrée ?

Un réseau incendie insuffisant ou défaillant peut entraîner des difficultés importantes lors d'un incendie : manque de débit, pression insuffisante, impossibilité d'utiliser un point d'eau ou distance trop importante entre les habitations et les équipements disponibles.

Dans une situation d'urgence, chaque minute compte. Les sapeurs-pompiers doivent pouvoir disposer rapidement d'une ressource en eau adaptée pour limiter la propagation du feu et protéger les personnes, les habitations et les biens.

Le rétablissement du réseau permettra donc de **renforcer la couverture incendie de ce secteur de la commune**, de sécuriser les habitations concernées et d'améliorer les conditions d'intervention des services de secours.

Une responsabilité qui doit être anticipée

La défense incendie ne se limite pas à installer un poteau incendie. Les équipements doivent également être entretenus, contrôlés et rester accessibles en permanence. Le Code général des collectivités territoriales prévoit notamment des contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie afin de vérifier leurs capacités opérationnelles.

La commune doit donc agir de manière préventive et ne pas attendre qu'un incendie survienne pour constater qu'un équipement est insuffisant.

Un investissement pour la sécurité des habitants

Le rétablissement du réseau incendie représente un investissement pour la commune, mais il s'agit avant tout d'un **investissement dans la sécurité collective**.

Cette intervention permettra de remettre à niveau la défense incendie du secteur et de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent à la collectivité.

Protéger les habitants, leurs logements et leurs biens passe aussi par des équipements que l'on ne remarque pas au quotidien, mais qui peuvent devenir essentiels en quelques minutes. Le rétablissement du réseau incendie de la rue d'Amont et de la rue de la Coudrée s'inscrit pleinement dans cette démarche de prévention et de sécurité.



Projet de démolition d'un bâtiment préfabriqué contenant de l'amiante

La sécurité des enfants et la préservation de notre environnement au cœur des priorités de la commune

La Municipalité travaille actuellement sur un dossier concernant la **déconstruction et l'évacuation d'un ancien bâtiment préfabriqué situé à proximité de l'école de Nortbécourt**.

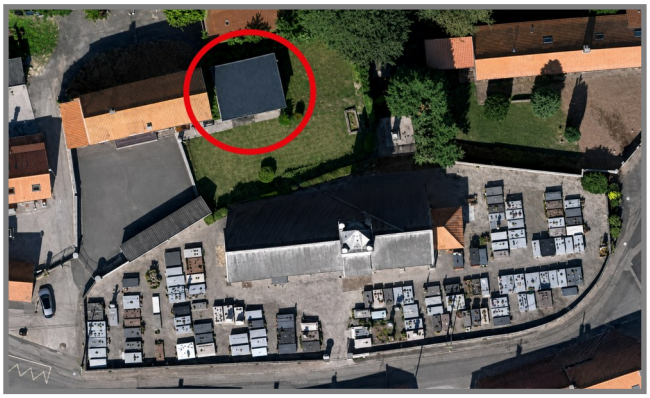

Les différents diagnostics réalisés ont mis en évidence la présence de **matériaux contenant de l'amiante**. Compte tenu de la nature de ces matériaux et de la proximité immédiate de l'école, leur traitement doit être réalisé avec la plus grande précaution et dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

La commune est donc actuellement en phase de **préparation du dossier et de consultation des entreprises**. Plusieurs entreprises sont consultées afin d'obtenir des devis permettant d'évaluer précisément le coût de l'opération et de retenir une entreprise disposant des qualifications et des compétences nécessaires pour intervenir sur ce type de bâtiment.

La déconstruction d'un bâtiment contenant de l'amiante ne peut en effet pas être assimilée à une simple démolition. Elle nécessite notamment des **mesures de protection spécifiques, des procédures adaptées pour le retrait et le conditionnement des matériaux concernés, ainsi que leur transport vers des filières de traitement et d'élimination autorisées**.

Cette opération représente donc un **enjeu important de sécurité**, particulièrement en raison de la présence d'enfants et de personnels à proximité.

Elle permettra, à terme, de supprimer un bâtiment devenu inadapté et de débarrasser le site de matériaux pouvant présenter des risques lorsqu'ils sont dégradés ou manipulés sans précaution.

La Municipalité souhaite mener cette opération de manière **responsable, sécurisée et conforme aux obligations réglementaires**, tout en maîtrisant au mieux les dépenses engagées par la commune.

À ce stade, aucune date de démolition n'est encore arrêtée. La commune poursuit les démarches administratives et techniques ainsi que la recherche de devis afin de déterminer les conditions et le calendrier les plus adaptés à cette intervention.







Un nouvel espace de nature et de pédagogie pour l'école

À la suite de la libération de ce terrain, la Municipalité étudie la possibilité de le rattacher à l'école afin d'en faire un espace dédié à la nature, à la découverte et à la pédagogie. Plusieurs pistes sont actuellement envisagées : la création d'un **verger**, l'installation d'une **serre pédagogique**, ainsi que l'aménagement d'un **espace végétalisé et arboré**.

Ce projet permettrait aux enfants de disposer d'un véritable lieu d'apprentissage en plein air, où ils pourraient découvrir le cycle des saisons, observer la biodiversité, participer à la plantation et à l'entretien des végétaux, mais également être sensibilisés au respect de l'environnement. L'objectif est de **transformer cet espace en un lieu vivant, pédagogique et agréable**, au bénéfice des enfants et, plus largement, de l'environnement de notre commune.

Le traditionnel Repas des Aînés se prépare à Mentque-Nortbécourt

La municipalité de Mentque-Nortbécourt aura le plaisir de réunir ses aînés à l'occasion du traditionnel Repas des Aînés, un rendez-vous désormais incontournable de la vie communale.



Cette année, les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant dans la commune, sont invitées à se retrouver le mercredi 11 novembre 2026 à 12 heures, à la salle polyvalente, pour partager un déjeuner festif placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Au-delà du repas, cette journée constitue avant tout un moment privilégié pour se retrouver, échanger et partager un agréable moment entre habitants. La municipalité souhaite ainsi maintenir ce rendez-vous chaleureux qui contribue à renforcer les liens entre les générations et au sein de notre village.

Les conjoints sont également cordialement invités, quel que soit leur âge, afin que chacun puisse profiter pleinement de cette journée.

Pour les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer, un accompagnement pourra être organisé. Il suffit de le signaler lors de l'inscription.

Afin de permettre à la municipalité de préparer au mieux cette manifestation, les participants ont été invités à retourner leur inscription en mairie avant le vendredi 11 septembre 2026.

La municipalité compte sur la présence de nombreuses personnes pour faire de ce repas un beau moment de partage, de rencontre et de convivialité.

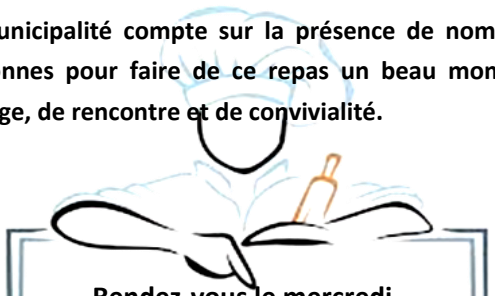

Rendez-vous le mercredi
11 novembre 2026 à midi
salle polyvalente

Agenda des manifestations
Événements à venir

Septembre

Les **18, 19 et 20** - Journées du patrimoine
Ouverture des 2 églises et du Moulin

Octobre

04 - Marché du Terroir du Foyer Rural
Au Café de Mentque chez Marie

24 - Loto du Foyer Rural

Novembre

11 - Repas des Aînés de la commune

21 - Loto de l'E.S. Boisdinghem
Salle polyvalente de Nortbécourt

Décembre

05 - Après-midi **Jeux d'antan**
Salle polyvalente de Nortbécourt

19 - Arbre de Noël des enfants de la commune
Salle polyvalente de Nortbécourt

Le frelon : une vigilance particulière à l'automne

Avec l'arrivée de la fin de l'été et de l'automne, l'activité des frelons reste importante. C'est notamment à cette période que les colonies de **frelons asiatiques** atteignent leur développement maximal et que les frelons peuvent être particulièrement nombreux autour des nids.

Une activité qui évolue au fil des saisons

Dès le printemps, les reines fondatrices sortent de leur période d'hivernage et commencent à construire un nid. La colonie se développe progressivement durant le printemps et l'été.

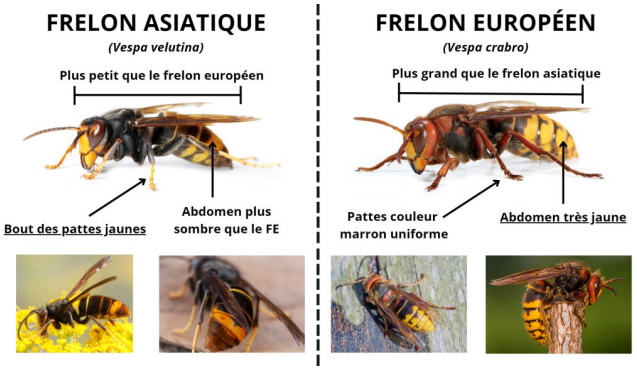

En août, septembre et octobre, l'activité est généralement à son maximum. Les nids peuvent alors abriter un grand nombre d'individus. À l'approche de l'hiver, la colonie va progressivement disparaître, tandis que les jeunes reines quittent le nid pour chercher un endroit où passer l'hiver.

Un nid peut être installé dans un arbre, une haie, un bâtiment, sous une toiture ou dans tout autre endroit difficilement visible. Il est donc important de rester prudent lorsqu'un nid est découvert.

Ne tentez pas de détruire vous-même un nid, notamment à l'aide d'un bâton, d'un jet d'eau ou de produits inadaptés. Une intervention peut provoquer une réaction défensive de la colonie et augmenter considérablement le risque de piqûres.

En cas de découverte d'un nid, il est recommandé de **ne pas s'en approcher et de faire appel à un professionnel spécialisé** pour sa destruction.

Une vigilance particulière pour les personnes allergiques

Comme pour les autres hyménoptères, une piqûre de frelon peut provoquer une réaction importante chez certaines personnes. En cas de piqûres multiples ou de symptômes tels que des difficultés à respirer, un gonflement important ou un malaise, **appelez immédiatement les secours au 15 ou au 112**.

Des photocopieurs renouvelés pour la mairie et les écoles

Dans le cadre de l'amélioration et de l'optimisation des équipements communaux, les photocopieurs de la mairie ainsi que ceux des deux écoles de la commune ont été renouvelés.



Ce changement permet à la collectivité de bénéficier de matériels plus adaptés aux besoins des services municipaux et des établissements scolaires, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Cette nouvelle organisation représente une économie significative pour la commune : le coût trimestriel passe de 659 € HT à 450€ HT, soit **une baisse de plus de 30 % des dépenses**.

Au-delà du renouvellement du matériel, cette opération s'inscrit dans une volonté de gérer au mieux les ressources publiques. Elle permet ainsi de réduire les coûts tout en conservant un service de qualité.

Une économie concrète qui contribue à une gestion responsable et rigoureuse du budget communal, sans diminution de la qualité des services proposés.

Artisans, entrepreneurs de la commune : faites-vous connaître !

Vous êtes artisan, commerçant, entrepreneur ou professionnel indépendant et vous exercez votre activité sur la commune ?

La Municipalité souhaite mieux faire connaître les entreprises et savoir-faire présents sur notre territoire. À cette occasion, les professionnels qui le souhaitent pourront être référencés dans le prochain journal communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Si vous souhaitez apparaître dans cet annuaire, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la Mairie, en précisant notamment :

votre nom ou la dénomination de votre entreprise, votre activité, vos coordonnées professionnelles, votre site internet ou vos réseaux sociaux, le cas échéant.

Cette démarche est entièrement volontaire et gratuite.

Elle permettra à chacun de découvrir les professionnels qui contribuent à la vie et au dynamisme économique de notre commune, tout en favorisant les échanges et les services de proximité.

Vous êtes professionnel et souhaitez être référencé ?

N'hésitez pas à contacter la Mairie !

Nos commerçants sur la commune



Café - Tabac

Chez Marie

7 rue du Mont de Mentque

62890 Mentque-Nortbécourt

Boulangerie

Le Fournil du Moulin

7 route d'Inglinghem

62890 Mentque-Nortbécourt

Friterie

Engelots-Panots

375 rue Principale

62890 Mentque-Nortbécourt

03 59 70 41 48

Vente d'huile de colza et épicerie salée

La Ferme du Nortbert

63 rue Wattré

62890 Mentque-Nortbécourt

03 21 85 19 96

Friterie ambulante

Bibi Friterie

Place de la Mairie

62890 Mentque-Nortbécourt

Chaque jeudi soir

Centre équin

Les crins de la résilience

185 rue Principale

62890 Mentque-Nortbécourt

Centre de médiation équine
à visée thérapeutique
06 09 80 42 14

Paysagiste

Bouillon Clément

318 chemin de la Coudrée

62890 Mentque-Nortbécourt

06 80 41 36 04

Réparation motoculteur

FL Mécanique

208 rue d'Amont

62890 Mentque-Nortbécourt

06 12 41 34 27

Élevage de Beagle

Beagle du hameau de Culem

596 route de Culem

62890 Mentque-Nortbécourt

Travaux de couverture et zinguerie

Sarl Bertat

390 rue du Lelart

62890 Mentque-Nortbécourt

06 69 17 57 29

Produits naturels pour chiens et chats

NATURAZOA

17 route de Boisdinghem

62890 Mentque-Nortbécourt

Photographe

Sky Picture

101 rue de l'Église

62890 Mentque-Nortbécourt

06 61 97 47 20

Numéros à retenir

Urgences SAMU	15
Pompier	18
Gendarmerie / Police	17
SOS maltraitance	119
SOS mains	03 59 75 57 55
Mairie	03 21 82 67 98
CAPSO	03 74 18 20 00
Décheterie	03 21 12 10 33
École de Nortbécourt	09 88 66 34 12
École de Mentque	03 21 85 19 05
École de Moringhem	03 21 39 20 98
Bibliothèque	09 88 19 13 95
Numéro d'appel d'urgences Européen	112
Alerte attentat / Alerte enlèvement	197
Centre anti-poison Service et appel gratuits	0 800 59 59 59 / 03 20 44 44 44 Site internet
Enedis - Urgences	09 72 67 50 62
GRDF - Urgences	0 800 47 33 33
Centre hospitalier de la région de Saint-Omer Helfaut	03 21 88 70 00
Numéro National de prévention du suicide	3114
Pharmacie de garde	0825 74 20 30 (0,15€ / minute) servigardes.fr (gratuit)

Informations utiles

INFOS

MAIRIE INFO

Permanence de la Mairesse

Une permanence sera tenue par Madame la Mairesse
le dernier samedi de chaque mois
de 10h00 à 12h00

FINANCES PUBLIQUES

Horaires d'ouverture des centres de finances publiques :

Votre centre vous accueille avec ou sans rendez-vous 4 jours par semaine de 8h30 à 12h30 (fermé le jeudi).

Par téléphone au 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00.

HORAIRES BIBLIOTHEQUE

Vous trouverez dans les collections un grand choix de romans, documentaires, BD, livres pour enfants.
La bibliothèque de 100 m² dispose d'environ 4500 ouvrages, un espace enfants et un coin ludothèque.

Bibliothèque de MENTQUE - NORTBÉCOURT

Horaires
Mercredi : 15h – 18h45
Vendredi : 17h – 18h45
Dimanche : 10h – 12h

Contact : 09 88 19 13 95

biblio.mentquenortbecourt@gmail.com

RAPPEL



Publication du journal communal
mairie@mentque-nortbecourt.fr

Mairie de Mentque-Nortbécourt
63, Vieille Rue
62890 Mentque-Nortbécourt
Tél : 03 21 82 67 98

Lundi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h

Restez informé sur www.mentque-nortbecourt.fr et suivez-nous sur https://www.facebook.com/communedementquenortbecourt